

## DÉCLARATION À LA PRESSE

### **L'ONUSIDA félicite la Mongolie d'avoir supprimé les restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence pour les personnes vivant avec le VIH**

**GENÈVE, 31 janvier 2013**—Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) salue les récentes réformes de la loi en Mongolie qui ont supprimé toutes les restrictions de voyage et autres dispositions discriminatoires pour les personnes vivant avec le VIH. Les réformes qui ont été adoptées par le Parlement de Mongolie à la mi-décembre de l'an dernier sont entrées en vigueur le 15 janvier 2013.

*La Loi sur la prévention de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise* supprime toutes les restrictions liées au VIH à l'entrée, au séjour et à la résidence. Les étrangers qui demandent un visa pour la Mongolie ne sont plus tenus de dévoiler leur statut VIH ou de fournir des renseignements à ce propos.

« Je félicite la Mongolie d'avoir pris cette mesure audacieuse et j'espère que cela encouragera d'autres pays à suivre son exemple et mettre ainsi le monde sur la voie de l'objectif de zéro stigmatisation et discrimination liées au sida, » a déclaré Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA.

L'ONUSIDA préconise le droit à la liberté de mouvement – quel que soit le statut VIH. Il n'existe pas de preuves indiquant que les restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence des personnes vivant avec le VIH protègent la santé publique.

Les réformes de la Mongolie ont également supprimé les restrictions à l'emploi qui empêchaient les personnes vivant avec le VIH d'exercer certains métiers, notamment dans l'industrie alimentaire. La nouvelle loi a également encouragé la création d'un organe multisectoriel composé de représentants du gouvernement, de la société civile et du secteur privé pour aider à mettre en place ces réformes.

Avec la suppression des restrictions en Mongolie, l'ONUSIDA compte 44 pays, territoires et zones qui continuent d'imposer une forme quelconque de restriction à l'entrée, au séjour et à la résidence des personnes vivant avec le VIH sur la base de leur statut VIH. Cinq pays interdisent totalement l'entrée et le séjour des personnes vivant avec le VIH, et cinq autres pays refusent les visas même pour des séjours de courte durée. Dix-neuf pays expulsent les individus en cas de découverte de leur séropositivité au VIH.

[FIN]

## **Contact**

ONUSIDA Genève | Saya Oka | tél. +41 22 791 1552 | [okas@unaids.org](mailto:okas@unaids.org)

## **ONUSIDA**

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) guide et mobilise la communauté internationale en vue de concrétiser sa vision commune : « Zéro nouvelle infection à VIH. Zéro discrimination. Zéro décès lié au sida. » L'ONUSIDA conjugue les efforts de 11 institutions des Nations Unies – le HCR, l'UNICEF, le PAM, le PNUD, l'UNFPA, l'UNODC, ONU Femmes, l'OIT, l'UNESCO, l'OMS et la Banque mondiale. Il collabore étroitement avec des partenaires mondiaux et nationaux pour que la riposte au sida donne les meilleurs résultats possibles. Pour en savoir plus, consultez le site [unaids.org](http://unaids.org), et suivez nous sur Facebook et Twitter.